

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université 20Août 1955 Skikda
RECTORAT
N°:001/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة
رئاسة الجامعة
رقم: 003 / رج / 2015.

**Procès verbal du conseil de direction
du 27/07/2015**

En date du **27 Juillet 2015**, à dix heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence des vice-recteurs, du secrétaire général de l'université, des doyens et vice-doyens des facultés. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Préparation de la rentrée universitaire 2015/2016.
2. Instructions décrétées à la dernière réunion tenue au ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
3. Arrêté N° 327 du 09/07/15, fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger.
4. Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents, avant de débattre sur l'ordre du jour.

Premièrement : Préparation de la rentrée 2015/2016.

Monsieur le recteur a commencé par faire le point sur les dispositions prises concernant les décisions antérieures, lors de la précédente réunion :

- **Prolongement de la plage horaire** pédagogique jusqu'à **18h30**. A prévoir dans la conception des emplois du temps, si nécessité exige.
- Proclamation des **listes nominatives des étudiants** retenus **aux masters** dans chaque département et faculté (Affichages clairs et détaillés).
- **Programmation des amphithéâtres centralisée**. Monsieur le Recteur a insisté sur la distribution équitable des séances pédagogiques dans toutes les facultés, en ne prenant **aucune considération personnelle**.
- **Information large** et suffisante des étudiants nouveaux, pour les amener à **s'orienter vers l'université de Guelma**.

Monsieur le Recteur a profité de la présence du responsable des résidences universitaires pour insister sur la prise de dispositions rigoureuses afin de pouvoir accueillir le nombre important de nouveaux étudiants à la rentrée. Ce dernier a exprimé un déficit de 200 lits, aussi a-t-il exposé les difficultés rencontrées quant à l'hébergement des étudiantes, en particulier (le nombre de nouvelles étudiantes étant estimé à 4000). A cet effet, les dispositions à prendre selon lui, seraient:

- **Réorganisation** des chambres, des filles notamment, **en 3^{ème} et 4^{ème} position**, pour ainsi absorber le nombre important des nouveaux résidents universitaires.
- Munition de **nouveaux kits d'hébergement** (2000 kits ont d'ores et déjà été commandés).
- **Transfert des résidents garçons** à la résidence universitaire **Skikda** pour pouvoir héberger que les résidentes filles uniquement à Azzaba (En leur assurant le transport).

Deuxièmement : Instructions décrétées par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Suite à la dernière réunion qui s'est tenu au ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique à Alger, à laquelle, Monsieur le Recteur avait assisté. Il a été instruit ce qui suit :

- **Ouverture** des portes des universités **aux médias** (sauf étrangers, où il serait de rigueur, de demander une autorisation des autorités concernées). Ce, pour **valoriser la production universitaires**, les manifestations organisées, ainsi que toutes les

activités qui attirent à la sollicitation de l'intérêt extérieur et des partenaires socioéconomiques.

- **Partenariat et rapprochement** des sociétés, entreprises et institutions socioéconomiques, éducatives, sanitaires, etc. (Intégration de leurs candidats en masters, dans la mesure du possible, pour favoriser l'échange).
- Création et encouragement **d'activités culturelles et sportives** au sein des universités (Sport universitaire, **clubs scientifiques, clubs sportifs** pour les employés, etc.)
- Rigueur exigée par rapport à la **déontologie** scientifique universitaire devant être inculquée aux collègues enseignants, ainsi que le combat devant être mené contre **le phénomène de plagiat**.
- **L'habilitation universitaire** étant évoquée pendant la réunion dans le but de lui trouver de nouvelles modalités, mais **rien n'a été encore décidé**.

Troisièmement : Arrêté N° 327 du 09/07/15, fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de perfectionnement à l'étranger.

Concernant l'arrêté cité ci-dessus, Monsieur le Recteur s'est attardé sur chaque article pour ainsi éclaircir chaque point. Il a insisté sur les critères exigés dorénavant pour pouvoir bénéficier d'un stage de perfectionnement à l'étranger, et en particulier sur :

- Respect de la **régularité des inscriptions continues** des doctorants à chaque année universitaire.
- **Soumission de l'état d'avancement** des travaux de thèse aux **CSD** et **CSF**, ce qui permettra l'évaluation des travaux accomplis.
- Exigence d'un **programme de travail vérifié et visé par le directeur de thèse**, qui comportera les **objectifs, la méthodologie et l'impact** du stage (définis également par l'encadreur), et qui sera publié sur le site de l'université.
- **Pouvoir** donné aux **CSD** et **CSF** pour **refuser un travail médiocre** et donc de donner suite défavorable à la demande du doctorant désirant l'octroi d'un stage de perfectionnement.

Monsieur le Recteur a également demandé à ce qu'une **sélection rigoureuse** soit appliquée concernant les **étudiants en magister ou en master non salariés**, compte tenu des réserves exprimées par les doyens quant à la médiocrité du travail présenté dans la majorité des cas, ainsi

qu'à la durée limitée de la recherche scientifique à mener, à ce titre Monsieur le Recteur a instruit **une relativisation de la durée de stage qui leur est attribuée** (une semaine à dix jours).

- **Classement des maitres de conférences classe A et B**, demandeurs de séjours scientifiques de haut niveau, pour pouvoir en bénéficier selon le budget alloué. En exigeant **un plan de travail détaillé**, des objectifs précis et l'impact de ce séjour sur l'apport de ces enseignants à l'université (**conférences aux étudiants, partage d'expériences scientifiques, création de contacts et de conventions, etc.**), qui soit soumis aux **CSD et CSF pour validation**. **Un rapport détaillé** doit être remis aux services concernés, **justifiant le départ et le budget**, celui-ci sera ensuite soigneusement classé.
- **Prise en charge des droits d'inscription à une manifestation scientifique**, s'ils ne sont pas pris en charge par l'organisme organisateur.
- **Plafonner** la prise en charge des **frais de déplacement à 65000 DA**, l'intéressé étant appelé à prendre en charge les frais supplémentaires, si la somme excède ce chiffre.

Monsieur le Recteur a insisté sur **l'application de ces nouvelles instructions pour toute demande ultérieure de stage, à compté de la mise en application de l'arrêté**. Il a également exigé **le remboursement des devises** octroyées par les enseignants **n'ayant pas consommé la période** correspondante au stage accordé. Ceci devant être fait **au niveau des banques** qui ont effectué le change, par le biais d'une lettre de restitution de bourses **en devise**, le SG de l'université étant chargé de la rédaction de cette lettre.

Quatrièmement : Divers.

Les présents ont soulevé les points suivants :

- Concernant la **préparation aux entretiens de recrutement** des enseignants universitaires : Monsieur le SG a confirmé le bon déroulement des préparatifs, en précisant que le nombre de candidats étant de 351, ils ont été départagés selon les facultés dans lesquelles ils postulent, **un étage accueillant deux facultés différentes**. A ce titre, Monsieur le Recteur a rappelé **le caractère national des concours et non pas régional**. Néanmoins il a proposé, en accord avec les présents, de faire signer les nouveaux recrutés, **un contrat sur l'honneur les engageant à enseigner au minimum cinq ans**, avant de songer à demander une mutation, et ce pour palier aux départs hémorragiques dont souffre l'université depuis ces dernières années.

- **Il a été rappelé au responsable des résidences universitaires que la rentrée scolaire est prévue pour le 06/09/2015.** Et donc de la nécessité que l'hébergement et la restauration soient fonctionnels à ces dates. **Ce dernier a affirmé avoir pris toutes les dispositions nécessaires** (Repas froids les premières semaines).
- Compte tenu de la décision prise au cours des réunions précédentes, concernant **l'intégration des employés détenteurs d'un DEUA aux masters**, et des **demandes abondantes** qui en découlent depuis aux départements, **le vice recteur chargé de la pédagogie** a proposé d'arrêter le traitement des demandes à ce jour et d'**en étudier la possibilité de les intégrer au fil des années prochaines.**

La séance a été levée à 12H00, le même jour et la même année.

Le Chef de cabinet du Recteur
Dr. Radja BOUZERIBA